



JE FAIS (RE)FAIRE MON PASSEPORT BIOMETRIQUE

Le passeport est un titre de voyage international individuel, mais également une pièce d'identité. Il est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs. Il est payant, et les anciens titres doivent être restitués (propriété de l'Etat).

Où ? Les demandes sont à déposer dans n'importe quelle mairie équipée d'une station de recueil.

Qui ? La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait pour identification et prise d'empreinte.

Comment ? ➔ dépôt des demandes de passeports **uniquement SUR RDV** au 02.40.83.87.01

Formulaire



Pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

OU le formulaire de demande de passeport (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) **vous est remis au moment de votre demande à l'accueil**. Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom de naissance
 - Deuxième nom : c'est le nom d'usage utilisé dans la vie courante s'il diffère du nom de naissance (nom des parents, nom du (de la) conjoint(e)...)
 - Qualité : mention usage, époux(se), veuf(ve) devant le 2ème nom possible
 - Prénoms
 - Taille
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse
 - Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
 - Nom de naissance et prénoms des parents
 - Date et lieu de naissance des parents
- } ➔ **Informations à connaître pour la demande**

Timbres fiscaux = 86€

Vous avez la possibilité d'acheter les timbres en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>.

Vous pouvez également vous les procurer auprès des buralistes, du centre des impôts et à la trésorerie Trésor Public.

Retrait sur RENDEZ-VOUS

L'ancien passeport est à restituer (propriété de l'Etat).



Le passeport doit être retiré sur **RENDEZ-VOUS uniquement par le demandeur** au lieu du dépôt du dossier.

Il doit être retiré dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Délivré par le service Etat Civil de la mairie d'Ancenis
Tél : 02.40.83.87.01 / Fax : 02.51.14.10.17 / etat.civil@ancenis.fr

www.ancenis.fr Ville d'Ancenis



POUR LES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE (carte d'identité, passeport)

1. je prends rendez-vous dans une mairie équipée d'une station de recueil

2. Je saisis ma pré-demande sur <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire> OU

je retire le formulaire et la liste des pièces à fournir auprès de ma mairie de domicile ou du lieu de rdv

Je remplis la **page 1 EN NOIR et MAJUSCULE**

Je ne date pas et je ne signe pas

3. le jour du rendez-vous, je me présente au service état civil avec le dossier complet

Je change d'état-civil / Je change d'adresse

GRATUIT

- mon passeport en cours de validité (*payant si non produit*)
- un justificatif de mon changement de situation :
 - ↳ Etat-civil : acte de mariage, jugement de divorce, décision de justice de changement de nom...
 - ↳ Adresse : justificatif de domicile

Le passeport est refait gratuitement seulement pour la durée de validité restante du passeport précédent.

J'ai perdu mon passeport

PAYANT €

- **Si je ne demande pas un nouveau passeport** la déclaration de perte peut être faite auprès des autorités de police.
- **Si je demande un nouveau passeport** la déclaration de perte sera faite au guichet au moment du dépôt du dossier et jointe au formulaire de demande.

Je me suis fait(e) voler mon passeport

PAYANT €

- **En France**, la déclaration de vol doit être effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- **À l'étranger**, la déclaration de vol doit être faite auprès de la police locale et au consulat ou à l'ambassade de France.

Un récépissé vous sera remis mais c'est la déclaration qui doit être jointe au dossier. Bien la demander auprès de la personne qui enregistrera votre déclaration.

Pièces à joindre à la demande ➔

	1^{ère} demande de passeport <i>Je n'ai jamais eu de passeport Mon passeport est manuscrit Mon passeport est périmé + 5 ans</i>		Renouvellement de passeport <i>Mon passeport expire dans – de 6 mois Mon passeport est périmé < 5 ans</i>			Renouvellement de CNI après PERTE ou VOL <i>Je ne possède plus mon ancien passeport</i>	
	Je n'ai pas de CNI sécurisée (ou périmée + 5 ans)	J'ai une CNI sécurisée valide ou périmée - 5 ans	J'ai un passeport valide ou périmé - 5 ans	Mon passeport est périmé +5 ans		Je n'ai pas de CNI sécurisée (ou périmée + 5 ans)	J'ai une CNI sécurisée valide ou périmée - 5 ans
				Ma CNI est valide ou périmée - 5 ans	Je n'ai pas de CNI ou elle est périmée - 5 ans		
CERFA sur place ou pré-demande	X	X	X	X	X	X	X
1 photo – de 6 mois	X	X	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile – d'1 an ORIGINAL	X	X	X	X	X	X	X
Timbre fiscal	86€	86€	86€	86€	86€	86€	86€
Justificatif d'identité ORIGINAL	Document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)	Ma CNI valide (ou périmée -5 ans)	Mon passeport biométrique ou électronique (ou mon passeport Delphine périmé - 2 ans)	Ma CNI valide (ou périmée -5 ans)	Document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)	Document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)	Ma CNI valide (ou périmée - 5 ans)
Justificatif d'état civil ORIGINAL	Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance - 3 mois				Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance < 3 mois	Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance - 3 mois	
Justificatif de nationalité française ORIGINAL	Le cas échéant, un justificatif de nationalité française				Le cas échéant, un justificatif de nationalité française	Le cas échéant, un justificatif de nationalité française	
Déclaration de perte OU vol ORIGINAL						X	X

Mes pièces justificatives

Identité	Domicile	Nationalité française
<ul style="list-style-type: none"> ○ ma CNI sécurisée (même périmée depuis moins de 5 ans) OU mon précédent passeport ○ OU mon acte de naissance* délivré depuis moins de 3 mois + un document d'identité avec photo (passeport périmé de plus de 5 ans, permis de conduire, carte vitale ...) + un justificatif de nationalité si nécessaire ♦ <i>En cas d'utilisation comme d'usage du nom de l'ex conjoint(e), la décision de justice l'autorisant est à fournir.</i> *<i>En cas de naissance à l'étranger : aucun acte à fournir</i> 	<p>L'ORIGINAL de justificatif de domicile de moins d'un an : avis d'imposition ou non-imposition, acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, facture d'énergie ou télécommunications, attestation d'assurance logement précisant « résidence principale »...</p> <p>♦ En cas d'hébergement : attestation d'hébergement + pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant</p>	<p>Justificatif de nationalité si nécessaire : acte de naissance, certificat de nationalité française, décret de naturalisation ou réintégration, déclaration d'acquisition de nationalité française, justificatif de nationalité du parent français...</p>